

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 février 2004
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 5 février 2004, adressée au Président
du Conseil de sécurité par les Représentants permanents
de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, du Brésil, du Canada,
de l'Égypte, du Ghana, de l'Inde, du Japon, du Mexique
et du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En tant que parties prenantes, parmi les plus importantes, aux opérations de maintien de la paix, nous souhaitons attirer votre attention sur un sujet de préoccupation commun, à savoir la prise des décisions ayant trait à ces opérations.

À l'heure actuelle, les parties qui participent à la prise des décisions relatives aux opérations de maintien de la paix sont les membres du Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents, le cas échéant. Nous n'ignorons pas qu'il existe des mécanismes qui offrent la possibilité d'associer d'autres États Membres concernés à la prise des décisions, au cas par cas. Nous faisons ici référence à la résolution 1353 (2001) du Conseil et à la note du Président du Conseil, datée du 14 janvier 2002 (S/2002/56).

Cependant, comme l'expérience l'a démontré, jusqu'à présent ces mécanismes n'ont, pour diverses raisons, pas permis aux principales parties prenantes aux opérations de maintien de la paix de faire vraiment entendre leur voix. Les réunions avec les pays fournisseurs de contingents organisées en application de la résolution 1353 (2001) du Conseil de sécurité ont été essentiellement de nature purement informative et technique, sans grand ou sans aucun rapport avec les décisions du Conseil. Quant au « nouveau mécanisme » établi au sein du Groupe de travail du Conseil sur les opérations de maintien de la paix comme suite à la note susmentionnée, il devrait théoriquement permettre la tenue avec les parties prenantes de réunions réellement interactives qui viendraient enrichir les travaux du Conseil.

Malheureusement, les possibilités que devrait offrir le Groupe de travail d'adopter une approche largement représentative sont demeurées inexploitées, à une exception près, lorsqu'il a tenu à l'automne 2002 une réunion sur la situation en Sierra Leone. Nous n'entendons pas entrer ici dans les raisons de l'inaction du Groupe de travail durant ces 15 derniers mois. Nous devons plutôt regarder vers l'avenir. L'augmentation notable des demandes de déploiement d'opérations de maintien de la paix en Afrique, qui s'accompagne d'un besoin de ressources d'une ampleur encore inégalée, devrait être une raison suffisante de rechercher les moyens de mettre en place un processus de prise de décisions plus large et plus rationnel, auquel seraient associées *toutes* les parties prenantes. Nous sommes convaincus que



la participation des principales parties prenantes, outre qu'elle améliorerait la base de la prise des décisions au Conseil de sécurité, inciterait fortement l'ensemble des États Membres à appuyer les opérations de maintien de la paix. De plus, conformément aux principes établis des systèmes politiques modernes, les décisions ne devraient pas être prises sans ceux qui doivent assumer de lourdes charges financières ou qui sont politiquement impliqués.

Il nous semble que, dans cette situation, le plus logique serait que le Groupe de travail se réunisse périodiquement de façon à permettre à toutes les parties intéressées de faire connaître leurs vues sur les questions relatives aux opérations de maintien de la paix dont traite le Conseil, telles que leur taille, le calendrier de déploiement, leur étendue et, le cas échéant, une stratégie de sortie. Ce type de débat de fond permettrait au Président du Groupe de travail de communiquer des informations utiles au Conseil, dont la compétence en matière de prise de décisions demeurerait entière.

Pour ce qui est de déterminer quelles parties ont un intérêt légitime à participer à ces réunions, le Conseil de sécurité a lui-même établi un précédent que l'on pourrait suivre : aux séances publiques du Conseil, les États non membres qui s'intéressent à un point particulier de l'ordre du jour peuvent demander à prendre la parole.

Nous souhaiterions que le texte de la présente lettre soit distribué comme document du Conseil de sécurité et que des réunions sur les futures opérations de maintien de la paix soient organisées.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Afrique du Sud
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Dumisani S. **Kumalo**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Gunter **Pleuger**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Brésil
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Ronaldo M. **Sardenberg**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Canada
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Allan **Rock**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Égypte
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Ahmed **Aboul Gheit**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Ghana
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Nana **Effah-Apenteng**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Inde
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Vijay K. **Nambiar**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Japon
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Koichi **Haraguchi**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Mexique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Enrique **Berruga**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Pakistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Munir **Akram**
